



Bulletin mensuel

Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille- SSI

N° 216

Octobre/Novembre 2017

ÉDITORIAL

Le SSI/CIR célèbre le 20ème anniversaire de son bulletin et fêtera ses 25 ans en 2018



L'outil qui a donné au Centre International de Référence du SSI sa visibilité internationale, le « Bulletin mensuel » fête cette année ses vingt ans d'existence. D'autres lignes d'action l'avait précédé dès l'adoption de la Convention de la Haye en 1993, développées en fonction des financements acquis : analyse des législations et des pratiques nationales, appui à des pays confrontés à de soudains et graves abus tels que l'Albanie et la Roumanie, mise en œuvre d'un centre de documentation.

Mais, c'est véritablement à partir de la publication du Bulletin mensuel que le SSI/CIR a rejoint son objectif d'origine : être un instrument international de progrès dans la protection des enfants privés ou en risque d'être privés de famille.

En s'appuyant sur les textes internationaux récents que sont la Convention relative aux droits de l'enfant de 1989 et la Convention de la Haye de 1993.

En facilitant la création de liens entre les personnes concernées d'une manière ou d'une

autre par le sort de ces enfants. Qu'elles soient de pays d'accueil ou de pays d'origine, dans des structures gouvernementales ou non gouvernementales, hors de toute structure, professionnels, parents ou adoptés.

En leur permettant de se connaître, d'établir une confiance mutuelle, de développer une solidarité afin de partager informations, idées et pratiques, de s'entraider, de créer ensemble.

C'est grâce à la confiance de la Conférence de la Haye de Droit International Privé et des Autorités centrales, organismes gouvernementaux, que le SSI, ONG, a pu bâtir le SSI/CIR et son réseau international. Tout d'abord, pour les Autorités centrales qui le pouvaient, en prenant le risque d'en financer le projet quand il n'était encore qu'une utopie. Ensuite, pour toutes celles qui ont peu à peu rejoint la dynamique de respect et de partage avec des intervenants extrêmement divers.

Je crois pouvoir dire honnêtement, que le réseau international que le SSI a créé dans le cadre du CIR est bien devenu, au cours des années, un outil au service des enfants. Mais beaucoup de

travail reste à faire, d'autant que l'évolution de la science et des sociétés complexifie les problématiques.

Pour conclure, je me permettrai de partager avec vous une préoccupation qui a été la mienne tout au long de mon action au sein du SSI, et particulièrement du CIR. Nous y avons tous été confrontés : l'adoption et la protection des enfants privés ou en risque d'être privés de famille sont des domaines qui peuvent être hautement polémiques, avec des postures idéologiques ou des intérêts divers en arrière fond. Se prononcer sur ce qui est supposé être « l'intérêt supérieur de l'enfant » n'est pas toujours d'une grande évidence. Les Conventions internationales, les législations nationales sont des guides et des cadres indispensables. Mais, là

où chacun de nous intervient, veillons à les appliquer en ne transformant pas le cadre en carcan, le souffle humaniste en rigidité réductrice. La nuance, la bienveillance, l'humilité et la remise en question, l'acceptation des particularités, la prise en compte des singularités, la bienveillance des diverses parties impliquées, me semblent essentiels dans les actions, les décisions, les conseils et les écrits de celles et ceux qui sont amenés à intervenir dans la vie d'autres humains.

Chantal SACLIER
Fondatrice du Centre International de Référence
pour les droits de l'enfant privé de famille

